

### Sous-section 5.—Services maritimes et activité du gouvernement fédéral

Les services étudiés dans la présente sous-section sont ceux qui se rattachent à l'inspection des bateaux à vapeur, au pilotage, aux équipages et aux accidents de navigation; les opérations sont celles de la marine marchande du gouvernement canadien et des Paquebots nationaux (Antilles).

**Inspection des bateaux à vapeur.**—Le service d'inspection des bateaux à vapeur, établi en vertu de la partie VII de la loi de la marine marchande du Canada, 1934, comprend un quartier général à Ottawa et un personnel d'inspection aux principaux ports océaniques et intérieurs. La loi pourvoit à une commission, connue sous le nom de Commission d'inspection des bateaux à vapeur, qui règle les problèmes suscités par l'application de la loi. Le service d'inspection des bateaux à vapeur est responsable de l'application des dispositions de la loi relatives à l'inspection périodique des navires à force motrice, l'émission des certificats d'inspection, l'attribution des lignes de charge, les conditions sous lesquelles les marchandises dangereuses peuvent être transportées sur les navires et la protection des débardeurs contre les accidents, et aussi des dispositions qui ont trait au certificat et à l'embauchage des mécaniciens.

#### 6.—Inspection des bateaux à vapeur, par division d'inspection, année terminée le 31 mars 1946

Port	Navires sujets à inspection quand ils sont en service		Navires inspectés				Navires non inspectés	
			Navires immatriculés ou possédés au Canada		Navires immatriculés ou possédés ailleurs			
			nomb.	tonnage brut	nomb.	tonnage brut		
Halifax.....	152	232, 856	147	221, 367	5	11, 489	néant	-
Saint-John.....	110	302, 927	69	237, 868	néant	-	51	65, 059
Québec.....	72	47, 847	71	47, 801	"	-	1	46
Sorel.....	81	64, 592	56	54, 229	"	-	25	10, 363
Montréal.....	149	281, 192	87	129, 752	3	13, 467	59	137, 973
Kingston.....	62	85, 987	62	85, 987	néant	-	néant	-
Toronto.....	199	344, 360	193	338, 853	1	2, 482	5	2, 995
Midland.....	27	8, 134	16	2, 206	néant	-	11	5, 978
Collingwood.....	77	97, 669	67	95, 439	1	1, 895	9	335
Port-Arthur.....	144	21, 054	61	16, 497	néant	-	83	4, 557
Vancouver.....	325	468, 197	271	437, 005	3	23, 753	51	7, 439
Victoria.....	92	198, 931	52	119, 781	néant	-	40	79, 150
<b>Totaux.....</b>	<b>1, 490</b>	<b>2, 153, 796</b>	<b>1, 142</b>	<b>1, 786, 815</b>	<b>13</b>	<b>53, 086</b>	<b>335</b>	<b>313, 595</b>

**Pilotage.**—Ce service fonctionne en vertu des dispositions arrêtées dans la partie VI de la loi de la marine marchande du Canada, 1934. Des pilotes brevetés peuvent offrir leurs services aux navires étrangers dans les eaux locales ou intérieures. En même temps, le pilotage peut être considéré comme une méthode d'assurance.

Il y a 42 districts de pilotage au Canada, dont neuf (Sydney, les lacs Bras d'Or, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Saint-Laurent-Kingston-Ottawa, Colombie-Britannique et Churchill) relèvent du ministre des Transports qui est en même temps l'administrateur du pilotage. Les autres districts relèvent d'administrations locales désignées par le gouverneur en conseil en vertu des dispositions de la loi de la marine marchande du Canada.

Le tableau 7 donne, par port principal, le nombre et le tonnage global des navires qui se servent de pilotes durant les années financières 1944-1945 et 1945-1946. Il n'existe pas de données correspondantes pour le district Saint-Laurent-Kingston-Ottawa.